



Berne, le 13 août 2025

Destinataires :

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

**Taux spécial de la TVA pour les prestations du secteur de l'hébergement :
ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 13 août 2025, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de mener une procédure de consultation auprès des cantons, de la Principauté de Liechtenstein, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés sur le taux spécial de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) appliqué aux prestations du secteur de l'hébergement.

La procédure de consultation dure jusqu'au **13 novembre 2025**.

La motion 24.3635 « Taux spécial de TVA. Donner au tourisme un horizon fiable sur le long terme » transmise par le Parlement demande que le taux spécial pour les prestations du secteur de l'hébergement, fixé à 3,8 % jusqu'à fin 2027, soit reconduit au-delà de cette date. Le Conseil fédéral propose de limiter la durée de validité du taux spécial à fin 2035, tout comme la compétence de percevoir la TVA dans le cadre du régime financier actuel.

Nous vous prions de vous prononcer sur le projet de loi (P-LTVA) et sur le rapport explicatif qui l'accompagne.

La documentation correspondante peut être téléchargée sur la page Internet https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2025/43/cons_1.

Afin de garantir l'accès pour les personnes souffrant de handicap aux avis formulés par les participants à la consultation, nous vous prions de bien vouloir nous envoyer votre prise de position **sous forme électronique, en version PDF et en version Word** (seule cette dernière pouvant être rendue accessible sans restriction), à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

vernehmlassungen@estv.admin.ch



Pour toute question ou information complémentaire, Mme Simone Wassmer (simone.wassmer@estv.admin.ch ; tél. +41 58 462 13 19) et M. Patrick Gerber (patrick.gerber@estv.admin.ch ; tél. +41 58 462 44 58) se tiennent à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale